

COMITE DE PILOTAGE

SECRETARIAT TECHNIQUE

**13<sup>ème</sup> Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du  
Ministère des mines et de l'énergie, le vendredi 22 février 2013**

---

*Procès-verbal*

L'an deux mil treize et le vendredi vingt-deux février, le Comité de pilotage a tenu sa 13<sup>ème</sup> réunion ordinaire dans la salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie.

Débutée à 11 heures 40 minutes, la réunion a connu la participation de dix-sept (17) membres du Comité de pilotage, du Validateur Monsieur Hugues RENAUX, Directeur Général de CAC 75, et de sa consultante Madame Rey GARANCE, d'un représentant de la Banque mondiale, Monsieur Koffi HOUNKPE, à titre d'observateur ainsi que du Coordonnateur national assisté de ses collaborateurs.

La réunion a été présidée par le Ministre des mines et de l'énergie par intérim, Monsieur Dammipi NOUPOKOU. Dans son mot d'ouverture, il a souhaité la bienvenue à tous les membres et au validateur. Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour mais compte tenu du manque de temps, le Président du Comité de pilotage a souhaité que seul le point relatif à la présentation de la note de synthèse du validateur soit abordé.

- **Présentation de la note de synthèse du validateur**

Le Comité de pilotage a retenu le cabinet CAC 75 pour l'évaluation de la mise en œuvre du processus ITIE au Togo à l'issue d'un Avis à Manifestation d'intérêt. Selon son Directeur Général, le cabinet a déjà opéré dans plusieurs pays d'Afrique et au Pérou. Cette réunion avec le Comité de pilotage a pour objectif de présenter les premiers constats du validateur à l'issue de ses travaux et entretiens avec les différentes parties prenantes sur le terrain. Le projet de rapport sera envoyé au Comité de pilotage et au Comité de validation pour les commentaires puis transmis au Conseil d'administration de l'ITIE qui se prononcera sur la conformité du Togo aux principes et exigences de l'ITIE sur la base du rapport de validation.

La mission du validateur a permis de recueillir tous les documents nécessaires. Tous ces documents seront classés, indexés puis mis en annexe dans le rapport de validation qui sera également traduit en anglais.

Le validateur a parcouru les exigences l'une après l'autre et a vérifié si chacune de ces exigences a été satisfaite par le Togo au cours de la mise en œuvre du processus.

**Exigences 1 et 2** : ces deux exigences sont satisfaites selon le validateur.

**Exigence 3** : cette exigence est satisfaite.

**Exigence 4** : elle est satisfaite.

**Exigence 5** : celle-ci est satisfaite sauf qu'il manque dans le plan d'actions, une évaluation des contraintes en matière de capacité, notamment pour le renforcement des capacités du personnel du Secrétariat technique. Selon le validateur, l'initiative doit montrer une certaine maturité par rapport au processus de transparence.

**Exigence 6** : pour une satisfaction totale, il faut que la société civile soit beaucoup plus représentée dans le Conseil national de supervision. Les parlementaires et les représentants de l'association des établissements financiers doivent être considérés comme faisant partie de la société civile. Il faudra aussi intégrer dans le Comité de pilotage une organisation internationale de la société civile.

**Exigences 7 et 8** : elles sont satisfaites

**Exigence 9** : pour que cette exigence soit totalement satisfaite, il faut :

- Une exhaustivité significative des acteurs ;
- Une explication à l'existence du fonds spécial d'électrification créé par l'ARSE ;
- Une exhaustivité du périmètre car on remarque que certaines sociétés figurent dans le cadastre minier mais sont exclues du périmètre de réconciliation.

Il a suggéré pour l'avenir une limitation du nombre de flux et un rajout d'une ligne sur les revenus significatifs dans le formulaire de déclaration ("autres paiements").

**Exigence 10** : elle est satisfaite sauf que le Comité de pilotage doit être beaucoup plus associé aux procédures de recrutement du conciliateur.

**Exigences 11 et 12** : elles sont satisfaites

**Exigence 13** : elle est satisfaite mais il reste la vérification de la fiabilité des déclarations par la Cour des comptes.

**Exigence 14** : elle est satisfaite.

**Exigence 15** : elle est satisfaite mais il reste que la Société EBOMAF déclare sa quote-part de production liée au secteur extractif.

**Exigences 16 et 17** : elles sont satisfaites

**Exigence 18** : elle sera satisfaite avec la dissémination du rapport ITIE-Togo 2011.

Après cette présentation du validateur, le représentant de la Banque mondiale, Monsieur Koffi HOUNKPE a voulu savoir la marge de manœuvre du cabinet CAC 75 pour intégrer les observations du Comité de pilotage et du Comité de validation de l'ITIE après le projet de

rapport. Le Président du Comité de pilotage a aussi voulu savoir si la société civile peut demander du financement aux industries extractives dans le cadre de ses activités pour l'ITIE. A toutes ces questions, le validateur a donné des réponses idoines.

La réunion a pris fin à 14 heures 10 minutes sur les mots d'exhortation du validateur.

Adopté à Lomé, le 25 MARS 2013  
Pour le Comité de Pilotage  
Séance ordinaire du 22/02/2013

Le Coordonnateur national

Le Président du Comité de pilotage



Didier Kokou AGBEMADON



Dammipi NOUPOKOU